

**GROUPEMENT REGIONAL ECONOMIQUE
DES VALLEES DE L'OURTHE ET DE L'AMBLEVE**

(asbl GREOA)

COMMUNE D'OUFFET

PROGRAMME COMMUNAL DE DEVELOPPEMENT RURAL

**Procès-verbal de la CLDR
Du 6 octobre 2015 à 20h00
(Salle polyvalente – rue du village 3 à 4590 Ouffet)**

Représentation	Effectifs	Suppléants
<u>Géographique</u> Ouffet Warzée Ellemelle	MARCHAL Martine VAN SULL Philippe GROSFILS Francis	JANSSEN Paulette JADIN Benoît GALLOY Ludivine
<u>Politique</u> EC EC EC EC	CASSART Caroline LARDOT Renée (excusée) WAUTELET Paul (excusé) FROIDBISE Francis	DECROUPETTE Noëlle SERVAIS Emilie GIELEN Marc-Antoine JOLY Brice
<u>Groupe d'âge</u> 30 ans et moins 30 à 50 ans + 50 ans	TAENS Guillaume GILON Corinne THIRION Jean-Claude	MAROTTA Justine D'HEUR Astrid DEFRERE Marcel
<u>Associatif et autres</u>	TRINE Jean-Marie DEFECHEREUX Marie-Louise KALBUSCH Xavier SEIDEL Marie-Cécile SERVAIS Valentine (excusée) LEGRAND Jean-Pierre LAWALREE Geneviève	RUTHY Philippe WALHIN Freddy LIZEN Jean-Marie GODBILLE Géraldine WAUTELET Fanny (excusée) BAUDOIN Joseph RENAVILLE Gérald

Agent de développement du GREOA : Gilis Marie-Françoise
SPW-Développement rural (DGO3) : Madame Franck, excusée

1. Approbation du PV de la réunion du 11/03/2015

Le PV est approuvé sans remarques.

2. Fiche 3.7 – Maison de l'Entité (salle aux oies) : état d'avancement

L'historique du dossier est rappelé. Le projet, y compris le cahier des charges et le permis d'urbanisme, a été constitué avant la demande d'intervention du développement rural. La convention-exécution a été signée par le Ministre de la Ruralité le 11 septembre 2014. Une réunion du comité « avant-projet » a été organisée le 9 mars 2015 avec le service du développement rural. Lors de cette réunion, quelques modifications des plans ont été demandées ainsi qu'une nouvelle version du cahier des charges.

C'est cette demande de révision du cahier des charges selon le modèle 2022 qui a ralenti l'avancement du dossier. La commune a tenté d'obtenir une dérogation mais cette demande n'a pas abouti. L'auteur de projet actualise actuellement le cahier des charges ; celui-ci devrait être prêt à la mi-octobre. Le dossier projet sera ensuite transmis au service de développement rural pour approbation. L'adjudication des travaux devrait avoir lieu en 2016.

En ce qui concerne l'aménagement de la zone en face du cimetière et à côté de la Maison de village, il est toujours prévu de créer un parking d'éco-voiturage, une liaison pour les modes doux jusqu'à la rue Sauvenière et un parking sur le haut de la rue Sauvenière. Pour ces aménagements, la commune bénéficie de subsides de la Wallonie dans le cadre des Crédits d'Impulsion (140.000 €) et de la Province de Liège (100.000 €). Elle a également sollicité la Loterie Nationale pour un montant de 50.000 € ; une réponse est attendue prochainement concernant cette demande.

3. Fiche 1.2 – Maison de village L'Aurore à Ellemelle : état d'avancement

La convention-faisabilité octroyant une avance pour l'étude a été signée par le Ministre de la Ruralité le 9 janvier 2014. Le cahier des charges a été approuvé par le Conseil communal le 30 septembre 2014 et l'avis de marché a été publié le 5 novembre 2014. Un jury a été mis en place pour analyser les différentes candidatures et remettre un avis au Collège communal. Le jury s'est réuni à cinq reprises et une visite des lieux a été organisée avec les différents candidats. Les différents candidats ont été évalués sur la base de quatre critères : prix (35 %), qualité du concept, de l'intervention architecturale et du rapport avec le contexte (25%), performance et fonctionnalité de l'outil (25%) et optimisation de l'investissement (15%).

Lors de la dernière réunion du jury le 20 mai 2015, les membres ont proposé d'attribuer le marché à « Atelier Chora » qui a obtenu un résultat de 72,43/100. Le Collège a validé ce choix le 8 juin 2015. La notification de l'attribution du marché a été faite le 18 septembre 2015.

L'avant-projet sera présenté au comité du village d'Ellemelle au mois d'octobre. Cet avant-projet devra être validé par la CLDR et le Collège communal avant envoi du dossier à l'administration du développement rural.

Après le rappel des différentes étapes administratives, Emeric Marchal (architecte, Atelier Chora) présente l'esquisse qui a été retenue par les membres du jury. Il explique le choix de l'implantation pour une bonne intégration dans le paysage ainsi que l'organisation des différents locaux pour permettre un maximum de polyvalence. Pendant cette présentation, les membres de la CLDR ont posé plusieurs questions sur l'esquisse :

- Quels sont les matériaux utilisés pour la structure et la toiture ? La structure serait en pierre et acier et la toiture en contrecollé bois.

- Pourquoi la salle principale est-elle orientée vers le nord ? L'utilisation de la salle étant principalement en soirée, la volonté était d'éviter l'éblouissement du soleil de l'ouest. L'orientation au nord permet également d'éviter une surchauffe du bâtiment.
- Quels sont les aménagements prévus pour les abords ? L'aménagement de l'espace devant la salle permet d'y placer un chapiteau pour agrandir la salle au besoin. Des places de parking sont prévues en bord de route en pavé béton.
- Est-ce que les aménagements des abords de l'étang sont conservés ? oui.
- Quel système de chauffage est prévu ? Une pompe à chaleur utilisant l'étang pour le chauffage et l'eau chaude sanitaire. Il est prévu de garder le bâtiment à une température de 15-16 °C et d'augmenter la température lors de l'utilisation de la salle. Le système permet également la climatisation des locaux. L'objectif est d'offrir un système présentant une utilisation simple.
- Pourquoi une forme d'hexagone pour la grande salle plutôt qu'un rectangle ? La forme a été préconisée par les acousticiens.
- Une occultation des fenêtres a-t-elle été prévue ? Oui, via des tentures acoustiques.
- Quelle est la hauteur sous plafond ? 4,8m. Cela permet de mettre une scène amovible. Il est rappelé que la Maison de l'Entité sera équipée pour permettre l'organisation de spectacle et que c'est cette salle qui sera utilisée pour les représentations de théâtre.

4. Impulsion 2015 – trottoirs le long de la rue du Village : présentation du projet

Dans le cadre des crédits d'impulsion 2015, la commune souhaite aménager des trottoirs dans la rue du village entre la Grand Place et l'ancienne Gourmandine. Une bordure est prévue de chaque côté. Le trottoir aura une largeur de 1,5 m d'un côté et de l'autre il sera plus étroit vu la configuration des lieux. La commune peut bénéficier de 138.000 € de subsides soit 68 % du montant total.

5. Fiche 2.4 – Terrain du Doyard : collaboration avec la SPI : présentation du dossier

Une convention a été conclue avec la SPI pour étudier l'urbanisation de la zone dans l'esprit de la fiche PCDR. Bien que plus de maisons soient prévues, il est prévu de maintenir un espace de convivialité et la liaison avec le lotissement situé à l'arrière de ce terrain. La création de logements sociaux sera envisagée. La commune a déjà procédé à la démolition de l'ancienne buvette pour des raisons de sécurité.

6. Divers

Les membres de la CLDR sont informés du lancement du Programme wallon de Développement Rural 2014-2020. Dans ce cadre, différents appels à projets sont lancés : Maison rurale, petites infrastructures touristiques, infrastructures dans le domaine de la santé, etc. Les modalités et les conditions doivent encore être étudiées de manière plus approfondie avant de pouvoir déposer un dossier mais la commune réfléchit d'ores et déjà à des projets qui pourraient être réalisés tels que la Tour de Justice ou une Maison médicale.

La séance est clôturée à 21h15.